

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'un ajout de la 5G sur un site existant

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	16^{eme}
Nom de site	VAN LOO	Numéro	T11183
Adresse du site	2 rue Van Loo	Hauteur	R+8(31.3m)
Bailleur de l'immeuble	Privé Syndicat de Copropriété	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout de la fréquence 3500 MHz dans la 5G sur les 3 antennes inactives.		
Complément d'info	6 antennes sur 3 azimuts		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	2015
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	01/02/2021
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	01/04/2021

Historique et contexte	
------------------------	--

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de son réseau de radiocommunication, Bouygues envisage de réaménager son relais de téléphonie mobile pour accueillir la 5G dans le 3500 MHz.		
Détail du projet	Ajout de la fréquence 3500 MHz (5G) sur un site existant en 2G/3G/4G. Les antennes sont orientées vers les azimuts 340°, 120° et 260°.		
Distance des ouvrants	A plus de 3m et en dessous des antennes	Vis-à-vis (25m)	R+4 et R+7
Estimation	2G/3G/4G/5G(2100) : 340° < 3V/m - 120° < 2V/m - 260° < 2V/m 5G (3500) : 340° < 2V/m - 120° < 2V/m - 260° < 2V/m		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	32.79m		

Incidence visuelle

Description des antennes	Ce projet comprend : 3 antennes panneaux existantes azimuts 340°, 120° et 260° (700/800/900/1800/2100/2600MHz) et 3 antennes panneaux à faisceaux orientables activées en 5G (3500 MHz) pour les mêmes azimuts.
Intégration antennaire	Aucune modification
Zone technique	Aucune modification

Date :

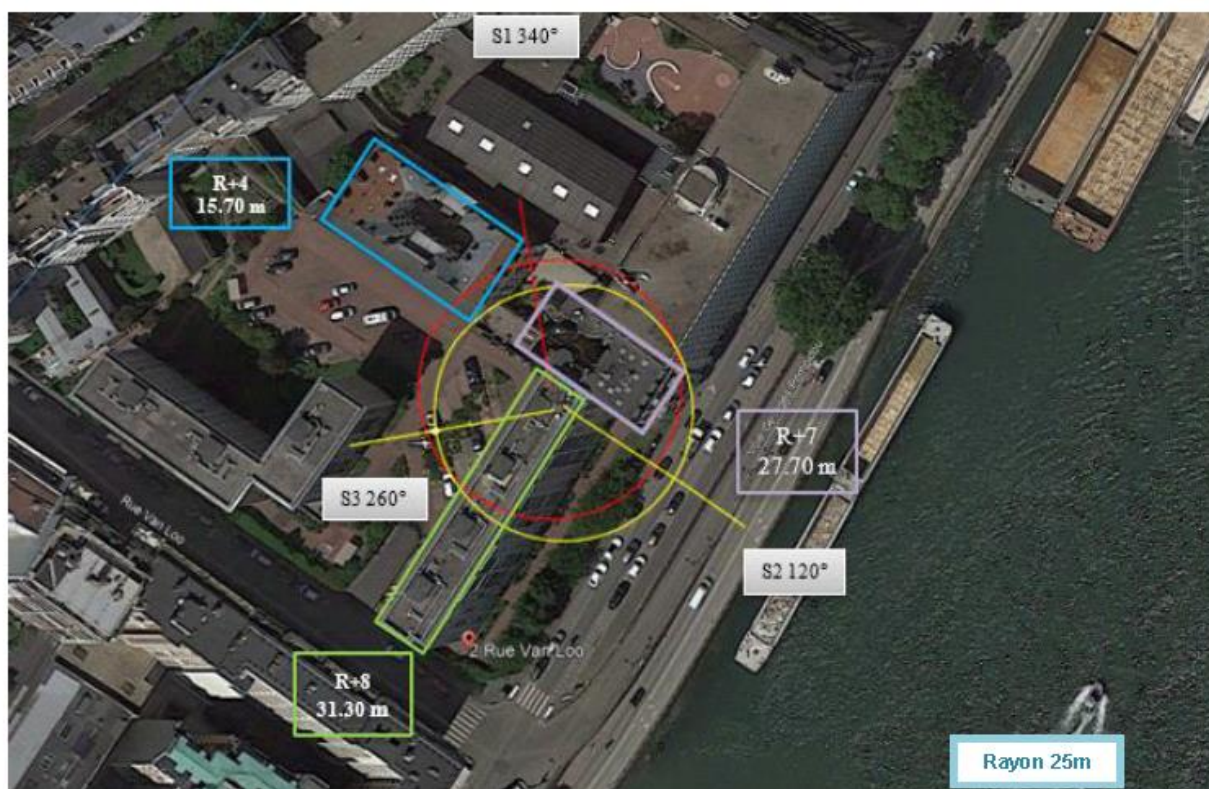
Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable <input type="checkbox"/>
	Défavorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes

AUCUN ETABLISSEMENT PARTICULIER DANS UN RAYON DE 100M

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G/5G(2100)

Résultats de simulation des antennes à faisceaux fixes

L'exposition maximale simulée pour le projet d'implantation de l'installation située 2 RUE VAN LOO 75016 PARIS-16E--ARRONDISSEMENT est comprise pour les azimuts suivants :

	Azimuth 340°	Azimuth 120°	Azimuth 260°
Niveau Maximal	entre 3 et 4 V/m	entre 3 et 4 V/m	entre 2 et 3 V/m
Hauteur	25.5 m	25.5 m	19.5 m

Le niveau maximal simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 0 et 1 V/m.

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Simulation pour la 5G (3500 MHz)

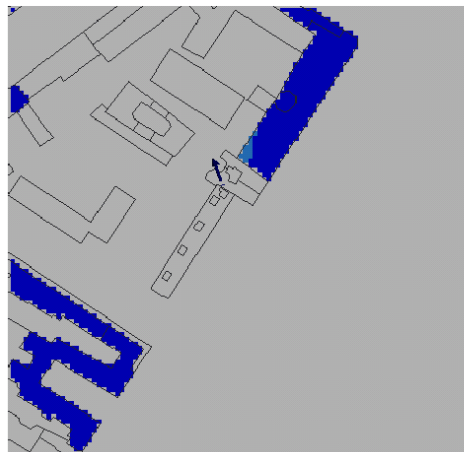
Résultats de simulation des antennes à faisceaux orientables

L'exposition maximale simulée pour le projet d'implantation de l'installation située 2 RUE VAN LOO 75016 PARIS-16E--ARRONDISSEMENT est comprise pour les azimuts suivants :

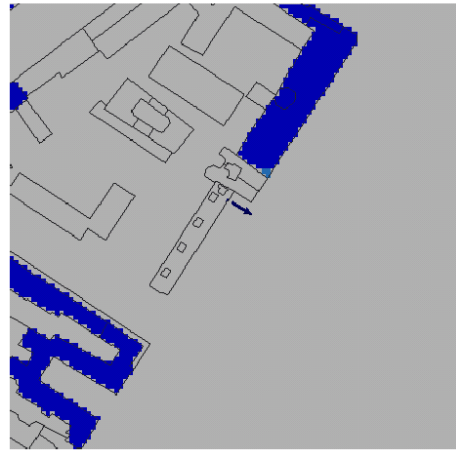
	Azimuth 340°	Azimuth 120°	Azimuth 260°
Niveau Maximal	entre 1 et 2 V/m	entre 1 et 2 V/m	entre 1 et 2 V/m
Hauteur	25.5 m	25.5 m	19.5 m

Le niveau maximal simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 0 et 1 V/m.

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 340°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m. La hauteur correspondante est de 25.5m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m. La hauteur correspondante est de 25.5m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 260°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m. La hauteur correspondante est de 19.5m.

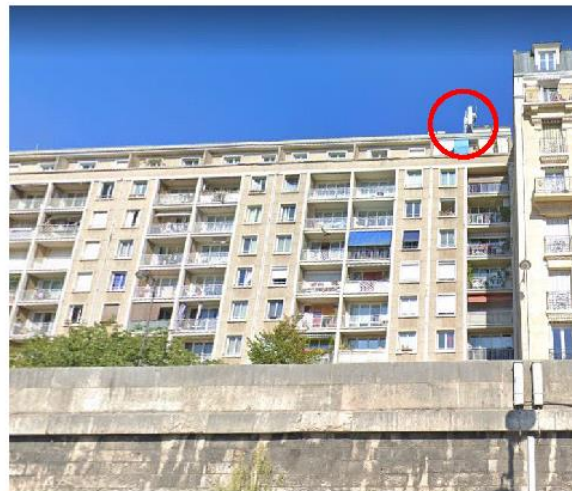


Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :

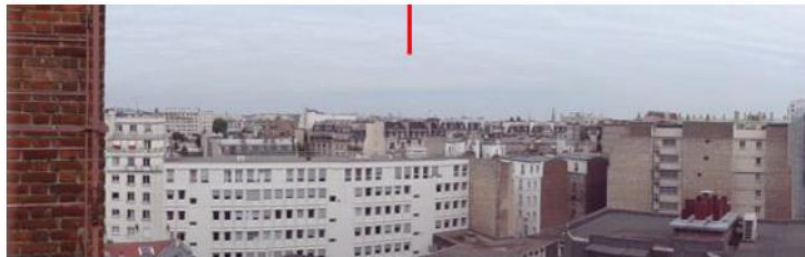


Etat projeté : Pas de modification visuelle

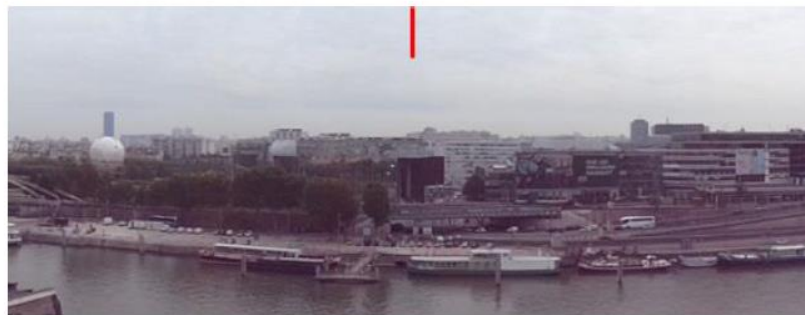


Vue des Azimuts

Azimut 340 ° :



Azimut 120° :



Azimut 260 ° :

